

RAPPORT MORAL 2012 de la PFCE Assemblée Générale du 11 juin 2013

Du : *Président*

Diffusion à : *Assemblée Générale de la PFCE*

- I. Une reprise de la croissance du secteur du commerce équitable en France – inégalement répartie...
- II. Une meilleure prise en compte du commerce équitable par les institutions de l'aide publique au développement
- III. Les travaux de la Commission Nationale de Commerce Equitable n'ont toujours pas abouti en 2012
- IV. Gouvernance et vie associative de la PFCE

I. Une reprise de la croissance du secteur du commerce équitable en France – inégalement répartie...

Après une forte augmentation au début des années 2000, le chiffre d'affaires du commerce équitable en France a vu sa croissance ralentir jusqu'en 2011, où les ventes n'étaient supérieures que de 5% aux ventes de 2010. En 2012, le secteur connaît à nouveau une hausse à deux chiffres, avec +10% de chiffre d'affaires par rapport à 2011. Il dépasse ainsi pour la première fois les 400 millions d'euros pour s'établir à 408 millions d'euros en 2012.

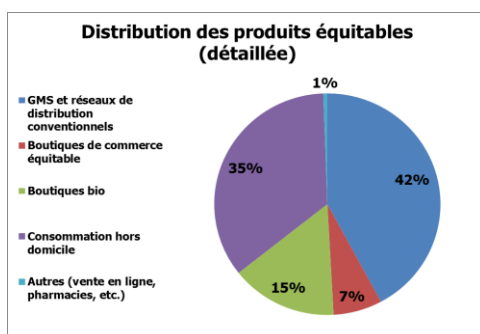
Typologie des produits vendus :

Les produits alimentaires continuent de représenter la plus grande partie des ventes (84%). Le textile (et notamment les vêtements professionnels) occupent la deuxième place avec 11% des ventes (soit 70% des ventes non alimentaires). Les cosmétiques (2%), l'artisanat (2%) et le tourisme équitable (1%) sont encore de très petits marchés.

Lieux de distribution :

La plus grande part des ventes de commerce équitable se fait toujours en grandes et moyennes surfaces (42%), mais les autres secteurs se développent, la part relative de la GMS tend ainsi à baisser. En effet, ces dernières années ont vu les ventes de produits équitables se développer de manière importante via la consommation hors domicile ou CHD (restauration collective, achats professionnels, distribution automatique de boissons chaudes, etc.) ainsi que dans la distribution spécialisée de produits bio.

Ces deux derniers segments représentent aujourd'hui respectivement 35% et 15% des achats de produits issus du commerce équitable.



Ces chiffres appellent à une réflexion collective au sein de la PFCE sur la manière dont les membres actuels pourraient mieux tirer partie de ces vecteurs de croissance. Cela nous incite également à nous poser la question d'une stratégie d'ouverture vers de nouvelles organisations (notamment celles présentes dans la distribution bio) pour qu'elles rejoignent le collectif et contribuent davantage à nos travaux.

La croissance du chiffre d'affaires du commerce équitable cache toutefois des difficultés indéniables pour certains acteurs spécialisés de commerce équitable. En particulier, les difficultés du commerce de proximité, et donc des boutiques spécialisées de commerce équitable, ont eu des répercussions économiques importantes sur les importateurs d'artisanat équitable et sur les acteurs du prêt-à-porter équitable. Ces derniers peinent très souvent à trouver des solutions économiques pérennes faute de lieux de vente appropriés pour écouler leurs produits.

II. Une meilleure prise en compte du commerce équitable par les institutions de l'aide publique au développement

En 2012, les relations de la PFCE avec l'AFD et avec le ministère du développement se sont poursuivies et ont donné lieu à des avancées fructueuses à plusieurs égards.

A/ Des relations denses et de mieux en mieux coordonnées avec l'AFD

Un programme AFD/FFEM de renforcement des capacités commerciales pour les filières de commerce équitable en Afrique de l'Ouest

La PFCE a été associée au comité de pilotage du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) sur des filières de commerce équitable en Afrique de l'Ouest. Elle a suivi la réalisation de l'étude de faisabilité et les mises en relation au Nord comme au Sud avec les organisations pertinentes. Suite à cette étude de faisabilité, la décision d'octroi de crédit par l'AFD a été confirmée en décembre 2012.

La division du partenariat avec les ONG (DPO) investit dans le commerce équitable

Les relations avec la DPO de l'AFD se sont clarifiées pour la PFCE suite aux modifications des statuts du collectif. L'ATES et la Fédération Artisans du Monde ont également pu entamer des discussions avec l'Agence en vue de financements structurants et pluriannuels par la DPO, ce qui témoigne enfin d'une prise en compte effective de la thématique commerce équitable au sein de cette organisation.

Restitution de l'étude sur l'agriculture contractuelle dans le commerce équitable à l'AFD

Plusieurs représentants de la division « agriculture, développement rural et biodiversité » ont participé à la restitution de cette étude qui a donné lieu à de nombreux débats. Les questionnements des acteurs de commerce équitable sur les outils et les actions à favoriser pour renforcer les organisations de producteurs rejoignent largement les préoccupations de l'AFD.

B/ Des liens renforcés avec le nouveau ministère du développement

Le nouveau ministre du développement, Pascal Canfin, a vu dans le commerce équitable un outil pertinent de développement pour les producteurs du Sud ainsi qu'une démarche intéressante de sensibilisation des citoyens et des acteurs économiques à la consommation responsable et à la solidarité internationale. Il a demandé à la PFCE d'identifier des leviers pour développer le commerce équitable et l'équité dans le commerce et de lui proposer un programme d'actions à mettre en œuvre. Il a ensuite mobilisé d'autres ministères (notamment le ministère de l'économie sociale et solidaire et de la consommation) pour

proposer un Plan National sur 5 ans. Le plan sera finalisé et annoncé pour la Quinzaine 2013.

Les propositions faites par la PFCE sont issues de la réflexion stratégique menée à l'automne et s'articule autour des axes suivants :

DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU COMMERCE EQUITABLE DANS L'OPINION ET CONSOLIDER LA CONFIANCE DU GRAND PUBLIC

- Développer l'attractivité du commerce équitable
- Consolider la confiance du grand public dans les garanties de commerce équitable : traçabilité, transparence, impact, etc.
- Miser sur l'éducation des nouvelles générations

RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ENTREPRISES DE COMMERCE EQUITABLE

- Assurer les conditions d'une concurrence loyale pour les entreprises de commerce équitable
- Développer la présence du commerce équitable dans tous les lieux de consommation

RENFORCER LA STRUCTURATION DE LA SOCIETE CIVILE ET DU SECTEUR DU COMMERCE EQUITABLE

- Former et outiller les réseaux militants et favoriser les échanges d'expérience et les partenariats
- Fertiliser les convergences entre associations militantes et entreprises engagées

RENFORCER LES CAPACITES DES PRODUCTEURS DES PAYS DU SUD ET LE PLAIDOYER POUR UNE REGULATION DU COMMERCE

- Renforcer l'implication de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable dans les débats internationaux sur l'évolution du commerce équitable
- Favoriser la mobilisation des outils de l'aide publique au développement au service de la structuration des organisations de producteurs

III. Les travaux de la Commission Nationale de Commerce Equitable n'ont toujours pas abouti en 2012

En 2012, la CNCE n'a toujours pas réussi à mettre en place un système effectif de reconnaissance des garanties de commerce équitable. Les exigences politiques du ministre qui a installé la Commission en 2010 – à savoir mettre en place une certification accréditée par le Cofrac (Comité français d'accréditation) comme préalable à la reconnaissance – ont servi de feuille de route au secrétariat de la CNCE et ont orienté les travaux dans une voie sans issue.

La PFCE a régulièrement alerté les autres membres de la Commission sur les risques liés à une telle stratégie mais n'a pas souhaité bloquer le consensus. Elle a donc accepté de coordonner les travaux permettant d'aboutir à une version finale du référentiel et l'a présenté, au nom de la CNCE, au Cofrac. Après un examen approfondi du référentiel, le Cofrac a fait savoir que le document proposé n'était pas accréditable. En effet, le commerce équitable est construit sur une démarche de progrès et d'amélioration continue incompatible avec les règles de certification du Cofrac. Par ailleurs, les nombreux critères sociaux (respect des droits de l'Homme, etc.) et les critères d'autonomisation des organisations de

producteurs (transparence et démocratie) ne sont pas, d'après le Cofrac, mesurables et quantifiables.

Le mandat des membres de la CNCE étant arrivé à échéance début 2013, un arrêté ministériel pour en notifier la nouvelle composition est nécessaire avant la reprise des travaux.

IV. Gouvernance et vie associative de la PFCE

En 2011, la PFCE avait fait réaliser une évaluation externe de ses activités entre 2006 et 2010. Les évaluateurs constataient que les activités de la PFCE s'articulent autour d'une mission d'intérêt général (représentation institutionnelle, activités de plaidoyer, développement d'expertise, etc.) et d'activités d'appui à ses membres (accompagnement et mutualisation des pratiques, appui au développement de nouveaux marchés, etc.) Les évaluateurs faisaient également les remarques suivantes :

« [...] La période à venir s'annonce riche en débats autour des questions de politiques publiques pour le développement durable (DD), l'ESS, les labels, mais aussi le rapprochement plus prononcé ou non de la consommation responsable et de développement du commerce Nord-Nord. Il nous semble important que la PFCE se positionne comme un acteur central de ces débats, en interne mais aussi en externe. La PFCE devrait chercher à occuper un rôle moteur dans l'organisation et l'animation de ces débats.

[...]

La PFCE devra clarifier sa mission d'appui aux membres. Une évolution trop marquée vers un syndicat professionnel ne nous semble pas stratégique dans une période qui s'annonce riche en débats. La PFCE devra s'assurer que les actions menées dans le cadre de sa mission d'intérêt général apportent des bénéfices collectifs et des retombées concrètes à ses membres (en termes d'image, de cadre favorable, de politiques publiques).»

Les membres de la PFCE se sont prononcés globalement en accord avec ces constats et ces recommandations lors des décisions prises dans le cadre de ses instances statutaires.

En 2012, dans la lignée de ces décisions, la PFCE a donc fait évoluer ses statuts et sa gouvernance pour garantir et afficher sa mission première d'intérêt générale. L'Assemblée générale extraordinaire de décembre a voté la constitution de deux collèges d'acteurs : un collège du monde des entreprises et un collège du monde des associations, ce dernier disposant/devant disposer d'une majorité d'au moins 51% des voix.

Cette modification des statuts ne change pas fondamentalement les équilibres de l'association dont la composition et la gouvernance actuelle est basée sur une parité entre les entreprises et les associations. Mais elle permet à la PFCE d'être clairement identifiée par les acteurs de l'aide publique au développement, ainsi que par Coordination SUD, comme une ONG à part entière. A ce titre, le collectif peut désormais bénéficier des financements de la DPO et des discussions ont été initiées pour travailler à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions avec l'AFD.

En 2012, la participation des membres de la PFCE à la vie du collectif à travers les réunions statutaires et les groupes de travail a continué à être dynamique.

L'équipe salariée est restée à un effectif stable de 4 personnes (3.8 ETP contre 3.4 ETP en 2011). Eugénie Malandain, qui avait quitté l'association fin 2011, a été remplacée par Florence Sonntag qui a rejoint l'équipe en janvier 2012.